



La Chapelle Saint Martin en Plaine



Bulletin municipal n°71 2018



Tableau « Notre Dames des Anges »

La rédaction des articles municipaux est due aux membres de la commission de l'information (Madame Sandrine Brindeau, Monsieur Laurent Delorme et Monsieur Joël Moreaux) ainsi que Monsieur Jean-Louis Fesneau

Photos : Elus, membres des associations et diverses personnes au gré des événements.

Bulletin municipal imprimé en 350 exemplaires sur le photocopieur de la mairie.

Remerciement aux associations pour nous avoir transmis leurs contributions.



Chapelloises, Chapellois,



Comme chaque fin d'année, le bulletin municipal arrive avec la relation des activités passées de chacun et le programme des projets de l'année qui suit.

Vous verrez donc les réalisations de la municipalité au cours de l'année 2018, toute comme celles de nos différentes associations.

Les projets envisagés en 2019 seront cités en fonction des éléments connus à ce jour. Les associations en feront de même.

Années après années, nous avons toujours l'impression d'avoir terminé les gros projets et qu'il ne restera plus désormais qu'à entretenir l'existant. Mais l'année suivante, nous avons encore de nouveaux projets qu'il nous faut mettre sur pied pour organiser leur financement et leur réalisation. Ainsi va la vie avec des visions d'avenir pour éviter la routine, la monotonie.

Il est vrai que de nos jours, les petites communes comme la nôtre, menacées dans leur existence par les nombreuses compétences exercées au fil des ans par d'autres collectivités, n'ont comme seule ressource que de continuer à vivre, à se développer, à s'équiper. Nous ne parviendrons jamais à rivaliser avec les villes au niveau de ces équipements mais nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que chacun puisse trouver au plus près un confort qu'il est légitime de demander de nos jours. Tout ceci se fait en fonction de nos moyens humains, techniques et financiers. Avec la diminution des dotations de l'état et la raréfaction des subventions d'origines diverses depuis quelques années il nous faut envisager de nouveaux projets qu'à partir du moment où les dépenses (d'achat ou de travaux) sont bien identifiées y compris les dépenses de fonctionnement induites par ces projets et/ou les éventuelles recettes obtenues.

Notre ancien adjoint aux finances était passé maître dans l'art de demander des subventions, il nous a communiqué cet art et nous n'hésitons plus à monter des dossiers de demande que nous déposons auprès de tous les organismes possible et jusqu'à maintenant cela s'est fait à notre avantage et donc dans l'intérêt de nos finances.

Nous continuerons donc dans cette voie.

Je vous attends le 18 janvier au foyer rural où la cérémonie des vœux aura lieu cette fois un vendredi soir. Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous et à vos familles.

Joël Moreaux



INFOS PRATIQUES

Mairie de La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14 Fax: 02.54.87.34.98

Ouverture

mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00

Lundi de 8h15 à 12h15

(fermé le mercredi)

Pour nous contacter par courriel :

mairiechapellestmartin@wanadoo.fr



Syndicat Intercommunal VAL D'EAU :

Les services d'adduction en eau potable sont dévolus au syndicat Val d'Eau à Mer.

Ce syndicat regroupe les communes de Mer, La Chapelle Saint Martin en Plaine, Maves, Mulsans, Villexanton, Roches, Talcy, Courbouzon, Avaray, Lestiu et Concriers.

Numéros à contacter en cas d'urgence :

Pendant les heures d'ouverture de la Mairie de Mer : 02.54.81.40.84

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie : 06.88.84.05.30

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (S.I.V.O.S.) compétence C.C.B.V.L. :

Référente Carine Martin : ☎ : 06.77.16.48.50

Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de Mer (S.I.E.O.M.) :

Ramassages des ordures ménagères et du tri sélectif

Poubelles vertes (ordures ménagères) : tous les mercredis

Poubelles jaunes (tri sélectif) : les vendredis des semaines paires

Un doute pour le tri sélectif ?
Contactez le S.I.E.O.M. de Mer

02.54 81.41.38



Déchetterie de Mer :

A partir du 1 janvier 2019, l'accès est payant pour les professionnels.

Une carte retirable auprès du SIEOM sera nécessaire pour les professionnels

Été : du 1^{er} mars au 31 octobre : lundi/mercredi/vendredi de 14h00 à 17h30

samedi de 8h30 à 12h00 puis de 14h00 à 17h30

Hiver : du 1^{er} novembre au 28 février : lundi et mercredi de 14h00 à 17h00

samedi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00

Prochaines élections :

Européennes : 26 mai 2019



Vœux du Maire :



La cérémonie des vœux aura lieu comme d'habitude au foyer rural mais se déroulera le **vendredi 18 janvier 2019 à 18h30**.

A l'issue de ces vœux, un apéritif offert par la municipalité sera servi.

Nouveaux habitants :

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous invitons d'ores et déjà à nous rencontrer lors des vœux du Maire ou à la mairie selon vos disponibilités.

Inscriptions sur la liste électorale :

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites de REU.

Pour l'électeur, le principal changement sera la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre. La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales : elle permet notamment aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrits sur la liste électorale de la commune.



Pour s'inscrire sur les listes électorales :

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

Recensement militaire :

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche **obligatoire** s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, une journée d'enseignement à la défense et à la citoyenneté JDC (ex JAPD)

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée obligatoire d'enseignement à la défense et à la citoyenneté.

Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter la secrétaire de mairie, le Centre du Service National de Tours (Tel : 02.47.77.21.71) ou consulter le site

<https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.html> (recensement en ligne)



Les déclarations de début de travaux ou d'aménagements immobiliers :

Ces déclarations peuvent être faites en ligne : <https://www.service-public.fr/>



Nos joies - nos peines

Naissances



FÉLICITATIONS

LEZE Clara
COGNARD Lucas
BEAUJOUAN LECOMTE Soline
BORRO Christophe

28 janvier 2018
04 février 2018
25 février 2018
26 juin 2018

Mariages



JESTIN Rémy et HAURINE Sylvaine
RUELLE Frédéric et LEDU Valérie

14 avril 2018
30 juin 2018

Décès



HENRY épouse LAURILLOT Suzanne
DESMARS Jean-Louis
SAUSSEREAU épouse BIZERAY Thérèse
CHAUVEAU Thérèse
LEROUX Claude

15 décembre 2017
24 mars 2018
21 juin 2018
25 juillet 2018
23 octobre 2018

Actes enregistrés à la date du 17 Novembre 2018

Les commémorations patriotiques et officielles

8 mai : commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine

Cette année, pour le 73^{ème} anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale, la cérémonie commémorative désormais intercommunale s'est déroulée à La Chapelle Saint Martin. En tête du défilé se trouvait l'Harmonie qui nous accompagne à chacune de ces manifestations. Suivaient les drapeaux des anciens combattants et les sapeurs-pompiers des quatre communes. Dans l'assistance qui prolongeait le défilé se trouvaient des élus et une partie de la population de Maves, Mulsans, Villexanton et La Chapelle.

Après les dépôts de gerbes des anciens combattants et de la municipalité arriva le moment des discours avant le retour au foyer rural pour partager le verre de la fraternité.



14 juillet : commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine

Cette année les festivités du 14 juillet se déroulaient à La Chapelle. L'après-midi fut consacrée aux jeux pour les petits et pour les grands. Ensuite la revue des sapeurs-pompiers eut lieu devant l'entrée du foyer où des médailles furent remises aux plus anciens d'entre eux par les autorités présentes. Puis l'Harmonie joua quelques morceaux à la nombreuse assistance installée sur le parking du foyer.

L'apéritif fut l'occasion d'échanger avec eux avant de passer à table pour partager le dîner républicain préparé par le traiteur de notre commune Denis Busson. Ensuite la retraite aux flambeaux réunit la population pour faire le tour du bourg, Harmonie en tête, avant de revenir au foyer pour le traditionnel feu d'artifice. Le bal termina la journée pour le bonheur de tous.



11 Novembre : commune de Villexanton

Le 11 Novembre 1918 était signé l'armistice dans un wagon en forêt de Compiègne mettant fin à la première guerre mondiale, également appelée la grande guerre et permettant à chaque famille de pleurer leurs disparus.

D'une atrocité impensable, ce sont 53 jeunes hommes de notre commune qui sont morts au combat, morts pour notre liberté actuelle et à venir aussi. 53 disparus, ce chiffre est terrible, indiquant qu'une grande partie de la jeunesse s'est éteinte sur les champs de bataille. D'autres eurent la chance de revenir, tout en portant les stigmates physiques ou mentaux de ces 4 années.

Pour la commémoration de ce centenaire, de nombreux enfants de nos écoles se joignirent à la cérémonie, en donnant le réel sens de ces commémorations qui est de rendre hommage à nos disparus mais également de transmettre le devoir de mémoire aux générations futures.

Encadré par les sapeurs-pompiers, l'Harmonie, les maires des 4 communes et une assistance importante, le premier hommage des enfants fut de déposer chacun un drapeau tricolore sur le monument aux morts, puis de lire pour les plus grands, le nom des victimes des 4 communes



5 Décembre : commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine

La commémoration de la journée nationale d'hommage aux «Morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie se déroule le 5 décembre, devant le monument aux morts de La Chapelle Saint Martin en Plaine.

Le planning pour l'année 2019 est le suivant :

8 mai 2019 : commune de Maves

14 juillet 2019 (feu d'artifice et bal) : commune de Mulsans

11 Novembre 2019 : commune de Mulsans



Repas des aînés

Comme chaque année, les personnes de 60 ans et plus de la commune étaient conviées au foyer rural le dimanche 22 avril au traditionnel repas des aînés organisé par la municipalité. Une cinquantaine de personnes était présente pour profiter d'un moment amical autour d'un bon repas proposé par Phoenix Catering, les pâtisseries venant du fournil St Martin. Plusieurs conseillers étaient également venus partager ce moment.

Les menus imprimés par les secrétaires de Mairie étaient disposés sur les tables décorées par Madame Claudine Fesneau.



Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres "nouveaux" séniors sont venus partager ce repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Cette année a aussi été l'occasion de faire un petit clin d'œil, rempli d'émotion, à Madame Marie Laurillot, la doyenne de la journée (95 ans), qui a reçu, sous les applaudissements, une composition fleurie des mains des conseillers Monsieur Fesneau et Monsieur Lemaire, ainsi qu'à Monsieur André Lebert (94 ans), le doyen de cette après-midi qui a reçu une très bonne bouteille.

La bonne humeur était présente et les aînés ont pu terminer l'après-midi en jouant aux cartes ou aux jeux de société.

Nul doute que nos anciens sont très impatients de se retrouver dès le mois d'avril prochain pour ce rendez-vous incontournable.





VIE COMMUNALE

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que l'état, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics ne peuvent utiliser ou faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouvertes au public depuis le 01 Janvier 2017.

Notre commune rurale, avec le bourg et ses six hameaux possède donc un grand espace concerné par cette disposition, et de surcroît la majorité de nos trottoirs ne sont pas goudronnés.

Ainsi, nous ne pouvons que constater le surcroît de temps nécessaire pour effectuer l'entretien de ce vaste espace en l'absence de l'utilisation de produits de traitement avec des outils de débroussaillage ou tonte, qui de plus sont moins durables dans le temps avec une repousse plus rapide.

Face à la solution d'agrandir l'équipe des agents communaux, le conseil municipal a préféré faire appel à la civilité et vous solliciter pour contribuer au désherbage des voiries communales.



Notez également, qu'un autre chapitre de la loi énergétique s'appliquera à partir du 1^{er} Janvier 2019 avec l'interdiction pour les particuliers d'utiliser des pesticides dans les jardins, balcons ou encore terrasses.



ETAT DES ROUTES

Avec l'automne, la pluie est revenue au plus grand bonheur des jardiniers et des agriculteurs. Malheureusement avec la pluie, nous avons vu aussi réapparaître les tas de boue qui maculent nos voies communales et départementales rendant nos routes excessivement dangereuses, même pour les habitués que nous sommes. Leur responsabilité étant engagée en cas d'accident les agriculteurs, dans leur majorité, évitent le dépôt de boue sur la voirie ou tentent de l'éliminer le plus rapidement possible. Néanmoins, il existe encore régulièrement des plaques de boue rendant la conduite dangereuse sur nos routes. Nous avons dû encore récemment faire distribuer auprès des exploitants de la commune une note les rappelant à leur devoir en la matière. Si un certain nombre d'entre eux limitent au maximum les désagréments qu'ils pourraient être amenés à occasionner, espérons que les autres prennent enfin conscience du caractère dangereux pour tous de ces dépôts de terre sur nos voies de circulation.





Opération Cœur de Village

Depuis de nombreuses années nous avons le souhait de réaménager la place de l'église. La Région Centre facilitait ce genre de projets en participant financièrement de manière importante.

Ce projet s'est fait en liaison avec la Communauté de Communes qui non seulement finançait elle aussi ces travaux mais possédait les moyens humains et techniques, pour monter le dossier et en assurer le suivi.

Ce projet établi conjointement a donc été présenté à la Région mais devant le succès de ces opérations la demande des différentes communes a dépassé les possibilités financières de la Région Centre qui a dû faire des choix et établir des priorités. Notre dossier a donc été présenté plusieurs années de suite avant de recevoir un avis favorable. Entre temps les conditions financières avaient été modifiées. La Région a donc pris en charge 30% du montant HT de l'opération et la CCBVL 35%.

Les travaux ont commencé fin 2016 pour l'effacement des réseaux (électricité, téléphone et éclairage public) et ont repris au printemps 2017 par l'aménagement du pourtour de l'église et la réalisation du parking. Nous avons profité de ces travaux pour réaliser quelques modifications, au niveau de l'abribus, du fait du déplacement de l'arrêt par le Conseil Départemental, la modification du poteau d'incendie qui était hors service, et le remplacement de bordures de trottoir en mauvais état.

Une fois les terrassements faits les plantations ont pu être réalisées pour remplacer les arbres en très mauvais état sanitaire, planter des arbustes et engazonner le pourtour de l'église.



L'opération Cœur de Village proprement dite étant terminée nous avons mis en place des ralentisseurs pour parfaire ce projet.

L'inauguration de cette place centrale a eu lieu le 29 septembre en présence de Monsieur Maurice Leroy, vice-Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Marc Fesneau Député de Loir-et-Cher, Monsieur Claude Denis Conseiller Départemental et Président de la CCBVL, Monsieur Alain Brunet représentant le Sidelc, de nombreux maires des communes voisines accompagnés par l'Harmonie de La Chapelle. Ensuite tout le monde s'est retrouvé au foyer rural pour les discours et le verre de l'amitié.



TRAVAUX ACHEVES



Dépenses HT	montant HT	Recettes / Subventions	Montant
Aménagements de la place	186 325.00 €	Région	75 000.00 €
Effacement de réseaux	72 283.78 €	CCBVL (communauté)	87 900.00 €
Maitrise d'œuvre	11 864.01 €	SIDELC	9 000.00 €
CSPS	1 119.00 €	DSR (département)	24 000.00 €
Divers (géomètre, NR,...)	2 726.60 €	SAP (amende de police)	8 000.00 €
Pose de bordures à l'arrière de l'Eglise	770.50 €	Emprunt de la commune	130 000.00 €
Dalle pour l'abribus	590.00 €		
Achat d'un abribus	2 042.00 €		
Achat d'une bouche incendie	1 242.42 €	Autofinancement	2079.97 €
Terrassement complémentaire pour dégagement du poteau incendie	1020.00 €		
TVA	55 996.66 €		
Coût des travaux - TOTAL TTC	335 979. 97 €	TOTAL	335 979.97 €

Ralentisseurs

Dans l'étude de l'opération Cœur de Village, nous avons constaté la vitesse excessive de certains véhicules dans la rue de la Roche et nous souhaitons y améliorer la sécurité en créant à son niveau une zone limitée à 30 km/h.

Un arrêté en ce sens avait été pris au début des travaux et une demande de subvention au titre des amendes de police, attribuée pour les travaux de sécurisation, avait été déposée.

Nous avons donc installé des ralentisseurs, de type « coussins berlinois » sur la rue de la Roche mais également rue de la Pierre Maille et rue des Fleurs.

TOTAL DU PROJET : 14 391.56 € TTC

SUBVENTION AMENDES DE POLICE : 2 399 €



Eaux pluviales du Villiers



Depuis de nombreuses années, la configuration du terrain à l'entrée du Villiers favorisait les inondations de la voirie lors de forts orages avec débordement dans les propriétés voisines.

Nous avons modifié à plusieurs reprises la fosse à l'entrée du hameau et les diverses canalisations lui permettant de se vider lors des épisodes de pluie importante. Les problèmes récurrents de débordement de cette fosse nous ont obligés à reprendre le réseau d'évacuation depuis son origine, sur plus de 335 mètres linéaires.

Devant l'importance des devis pour réaliser ces travaux nous avons cherché le maximum de recettes envisageables. C'est ainsi que le sénateur Jeanny Lorgeoux nous a octroyé une subvention de 10 000 € au titre de l'enveloppe parlementaire, mécanisme qui n'existe plus désormais, mais qui était bien utile pour les petites communes rurales comme la nôtre.

TOTAL DU PROJET : 71 754.30 € TTC

SUBVENTION DSR : 17 000 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : 10 000 €

Alimentation électrique de la Chapelle du Villiers

Depuis que nous avons restauré la chapelle du Villiers, l'Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chapelle du Villiers (A.S.A.C.V.) œuvre en organisant des animations. Pour cela elle a besoin d'électricité dont ce bâtiment n'étant pas pourvu avant ou après sa restauration. Il nous fallait alors installer un confort tout relatif dans une construction qui n'avait jamais été faite pour cela. Nous avons dû faire appel à un architecte, le bâtiment étant classé, ce qui augmentait dès le départ le coût de ces travaux.

Après ces quelques formalités administratives qui nous ont fait perdre beaucoup de temps nous avons pu alimenter la chapelle en électricité et réaliser à l'intérieur un réseau le moins apparent possible. L'éclairage du caquetoire a été installé en même temps.

Ces travaux ont permis également de refaire le vitrail de la chapelle sous la direction du même architecte. Cette réfection a été réalisée par M. Michel Magne, artisan d'art de la commune (Morvilliers).

TOTAL DU PROJET : 38 036.74 € TTC





Restauration du tableau de la Chapelle du Villiers

Avant le début des travaux de restauration de la chapelle du Villiers, nous avons déménagé tout ce qui s'y trouvait. Derrière la tenture recouvrant la cloison qui a été abattue, nous avons découvert un tableau, en mauvais état, qui a été décroché et protégé pour la durée des travaux.

Les spécialistes de la DRAC s'y sont intéressés car d'après eux il avait assurément une certaine valeur picturale.

Son état ne permettait pas de l'apprécier à sa juste valeur mais lors de la mise en œuvre des mesures de protection, une partie de l'ancien vernis a été décapé ce qui a permis de voir l'aspect original de la peinture.

Un devis de restauration a été établi, pour 13 740 € et des demandes d'aides ont été déposées.

Ont participé à cette restauration :

La C.C.B.V.L. : 1222 €

L'A.S.A.C.V. : 1422 €

Fondation du Patrimoine : 573 €

La Souscription publique : 1593 €

La DRAC : 2290 €

Le Conseil Départemental : 2015 €

TOTAL DU PROJET : 13 740 € TTC

SUBVENTIONS : 9 115 €



Dessouchage



Nos agents communaux assurent l'entretien de la commune, jours après jours, avec dans certaines situations, le besoin de louer des engins de chantiers, comme pour le dessouchage de l'ancien haie au foyer rural, finalisant les abords du terrain de tennis.

Arrêt de Bus

Lors des travaux de l'opération Cœur de Village nous avons installé un nouvel abribus sur la place, à nos frais, le Département ayant déplacé l'arrêt sans que la CCBVL n'ait prévu d'y mettre un abri.

Cet arrêt ne concerne que les lignes régulières pour les collèges et lycées. Les circuits empruntés pour le RPI s'arrêtant à l'accueil périscolaire il nous fallait y prévoir là aussi un abribus. Les agents de la commune ont donc décaissé un emplacement sur le terrain devant l'entrée de l'accueil périscolaire pour y couler une chape de béton et ensuite y implanter un abribus de la même conception que celui de la place de l'église.



Abri bus dans le Bourg

TOTAL DU PROJET : 3158.40 € TTC

Abri bus à l'accueil périscolaire

TOTAL DU PROJET : 2688 € TTC

Le remplacement des abris de bus de Morvilliers et du Villiers sont prévus au budget de 2019 pour un investissement de 4371 € TTC.

Réfection de la mairie



Depuis plus de 20 ans, nous avons l'intention de réaménager la mairie. Pendant longtemps nous avons des projets plus « structurants » pour la commune à mener. Ce dossier a donc été reporté pendant plusieurs années. Ensuite l'idée d'un regroupement des moyens scolaires nous faisait envisager un changement de destination du bâtiment du CP ce qui modifiait notre projet d'origine.

Cette idée n'ayant jamais vu de concrétisation nous avons envisagé à nouveau de rénover notre « maison commune ».

En 2018 avec la disparition des aides financières au titre des « enveloppes parlementaires » l'état a institué une dotation supplémentaire pour les projets de faible montant.

Nous en avons profité pour déposer un dossier à ce titre ce qui nous a permis d'obtenir 3330.90 € pour la réalisation de ces travaux. Il est prévu de refaire entièrement l'installation électrique du bâtiment, en très mauvais état, et de refaire ensuite tous les revêtements qui dataient de l'agrandissement de la mairie en 1967.

TOTAL DU PROJET : 12 442.20 € TTC

SUBVENTION : 3 330.90 €

Travaux de l'église



Régulièrement nous devons faire nettoyer les gouttières de l'église. Cette année, après la fin des travaux de l'opération Cœur de Village, l'inspection de la toiture a permis de constater que non seulement certaines gouttières étaient en mauvais état mais une corniche était très dégradée et certains endroits, mal protégés de la charpente nécessitaient des travaux relativement urgents. Des devis ont donc été établis afin de corriger toutes ces dégradations en une seule opération.

TOTAL DU PROJET : 12 894.31 € TTC



L'agrandissement des parkings

Lors de la création du lotissement du Clos, nous avons profité des travaux de viabilisation pour agrandir le parking du foyer rural.

Lors des manifestations qui ont lieu dans ce bâtiment, il n'y a pas encore suffisamment de places de stationnement et nous retrouvons des voitures garées un petit peu partout dans le bourg.

Nous avons donc prévu d'augmenter le nombre de places disponibles en réaménageant l'entrée du foyer, maintenant que l'ancienne haie a disparu et nous gagnerons également une douzaine de places, à côté du grand parking actuel en utilisant une partie du terrain engazonné.



Le parking actuel du foyer rural était destiné également au stationnement des véhicules se rendant à l'accueil périscolaire, la circulation et le stationnement étant réglementés aux abords des lieux scolaires et périscolaires dans le cadre des plans Vigipirate.

Malheureusement, malgré les sens interdits et les recommandations que nous pouvons édicter, la plupart des parents s'engage jusqu'à l'accueil périscolaire en voiture. Pour limiter la pagaille qui en résulte avec une gêne fréquente pour les cars de ramassage nous avons envisagé de créer un nouveau parking dans l'impasse de la Garenne.

Tous ces parkings seront donc réalisés ensemble au cours de l'année en profitant de la présence du matériel nécessaire.

TOTAL DU PROJET : 25 747.83 TTC

Les aménagements de sécurité

Après avoir réalisé des aménagements de sécurité dans le bourg (ralentisseurs), nous avons déposé un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour réaliser d'autres améliorations sur le territoire de la commune.

Il pourra s'agir de radars pédagogiques, de ralentisseurs (balises ou coussins berlinois) installés à différents endroits du bourg ou des hameaux.

Un total de 4979.70 € de subventions nous a déjà été accordé à ce titre.

Nous sommes à l'étude des lieux les plus propices pour l'installation de ces divers aménagements.



TOTAL DU PROJET SECURISATION : 7 469.40 € TTC

SUBVENTION DETR : 3734.70 €

AMENDES DE POLICE : 1244.90 €

City Park

Une demande récurrente d'aire de jeux nous parvenait régulièrement. Nous avons réalisé près du tennis une aire pour les petits. Nous commençons à étudier la création d'un lieu pour les plus grands de type « city park », c'est-à-dire une aire multisports en un lieu unique. Divers aménagements de ce type ont été visités et des devis demandés.



Il nous reste à déterminer le lieu où nous pourrions implanter cette aire de jeux. L'idéal serait qu'elle soit à proximité du foyer rural, du tennis, de l'aire de jeux pour les petits et de l'accueil périscolaire.

TOTAL DU PROJET : 16 143.24 € TTC (TERRASSEMENT) + 35 463.60 € TTC

DEMANDE DE SUBVENTION DSR

La boîte à livres



Depuis quelques temps, une autre demande nous parvient. Celle de l'installation d'une « boîte à livres » en libre-service où chacun peut déposer ou prendre des livres qui de ce fait appartiennent à tous puisque n'appartenant plus à personne. Il s'agit donc d'un « livre-service »

Cette « boîte » peut aisément être fabriquée par les agents de la commune et installée à un endroit spécifique.

Le relèvement des concessions du cimetière

Il y a de nombreuses années, nous avons constaté que plusieurs concessions dans le cimetière n'étaient plus entretenues et menaçaient pour certaines les monuments voisins.

La réglementation en la matière étant très contraignante, nous avons fait l'inventaire des concessions concernées, prévenu les familles et réalisé un premier constat officiel de leur état.

Après plusieurs années, comme la loi nous l'impose, nous venons d'établir un deuxième constat officiel des sépultures en état d'abandon. Maintenant que la liste des concessions concernées est bien déterminée et que les délais réglementaires ont bien été respectés nous allons procéder à leur relevage, ce qui a un coût. En effet nous devons passer par une entreprise spécialisée qui se chargera de ces travaux avec le respect dû à nos morts.



TOTAL DU PROJET : 10 605 € TTC



Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui sont venues régulièrement à nos soirées tout au long de l'année pour passer, nous l'espérons, quelques moments agréables.

Cela nous permet, une fois de plus, d'offrir un cadeau à tous les enfants de 0 à 10 ans à l'issue du spectacle de Noël que nous essayons de renouveler chaque année.

Nos manifestations ont rencontré leur succès habituel en 2018, et nous renouvellerons la plupart d'entre elles. Nous avons ajouté un après-midi théâtre en novembre que nous reprogrammerons également selon le nombre de personnes présentes.

Pour 2019, nous vous proposons le calendrier toujours suivant :

- Assemblée Générale : 25 janvier 2019 (le moment idéal pour nous communiquer vos suggestions)
- Soirée BBQ : 22 juin 2019
- Concours de pétanque : 8 septembre 2019
- Soirée théâtre : 17 novembre 2019
- Arbre de Noël pour les enfants de la commune : 22 décembre 2019

N'oubliez pas de noter dès aujourd'hui tous ces rendez-vous sur vos agendas.

Nous rappelons aux bonnes volontés que le comité est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes, alors si vous êtes motivés ou plein de bonnes idées, n'hésitez pas à nous rejoindre et n'hésitez pas à nous suggérer vos propositions, nous les accueillerons avec plaisir.

Pour nous adresser vos idées ou venir agrandir notre petite équipe, vous pouvez nous contacter sur notre adresse mail : comitedesfetesdelachapellestmartinenplaine@hotmail.fr

Par ailleurs, en marge des manifestations récréatives, nous vous rappelons que le comité des fêtes loue des tables et des bancs aux particuliers et aux associations. Afin de les réserver, merci de contacter un de nos membres qui pourra vous communiquer leur disponibilité. Dans l'attente de nos prochains rendez-vous, le comité des fêtes adresse à chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour 2019.





VIE ASSOCIATIVE

Président : Martin CHAUVEAU

Section intercommunale U.N.C - U.N.C.A.F.N de
La Chapelle Saint Martin en Plaine - Maves - Mulsans
- Villexanton (Union Nationale des Combattants)

Section Intercommunale
U.N.C-U.N.C.A.F.N.

L'année 2018 centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, a été riche en événements patriotiques et restera dans les annales.

La section a participé à une exposition à Blois avec reproduction de matériel de guerre de l'époque. Pour l'illustrer, un jeu scénique animé par des personnes en tenues de combattant de l'époque retraçait certaines épilogues de cette guerre : comment certaines décisions ont été prises pour attaquer ou non ! etc...

Quelques matériels ont été transportés à la Ferté Saint Cyr pour la journée du Père Brottier, à laquelle la section participait.



Une journée nationale a eu lieu à Paris où plus de 1200 drapeaux ont défilés sur les Champs Elysées jusqu'à l'Arc de Triomphe pour la cérémonie du ravivage de la flamme, une délégation de chez nous y était.





Notre assemblée générale s'est tenue le 23 janvier avec une cinquantaine de personnes dont quarante-six sont restées au déjeuner.

Deux nouveaux adhérents se sont inscrits à cette occasion, ce qui maintient l'effectif. Il y en aura d'autres quand les décrets à venir donneront droit à la carte de combattant après juillet 1962 à 1964.



Le congrès départemental s'est tenu à Mondoubleau le 1er juillet. Toujours aussi important avec 128 drapeaux et plus de 1000 personnes dont 648 sont restées au repas de clôture.



Le 8 mai à La Chapelle Saint Martin fut l'occasion de faire participer à la cérémonie un jeune collégien du pays. Notre souhait serait que les écoliers puissent assister à ces cérémonies patriotiques en groupe.

Nous serions heureux d'accueillir toute personne qui désire maintenir la mémoire et la solidarité.
C'est l'œuvre de l'U.N.C.





Président : Gilles COURCIMAULT

Association de Sauvegarde et d'Animation
de la Chapelle du Villiers A.S.A.C.V

Cette année 2018 a encore été riche en évènements pour l'Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chapelle du Villiers. Voici un résumé de nos manifestations :

Repas de la Saint Vincent, le dimanche 21 janvier au foyer rural. Les 73 convives ont été ravis de cette journée placée sous le signe de la gastronomie et de la détente avec les jeux de société qui ont occupé l'après-midi, avant de se régaler d'une bonne soupe à l'oignon.



L'**Assemblée générale** de l'association s'est déroulée le 23 février, salle de la mairie. Une quinzaine de personnes était présente. Cette réunion a permis d'échanger sur nos projets, nos difficultés à mobiliser les spectateurs, etc...



Le samedi 21 avril, nous recevions l'ensemble **Il Ballo**, duo de luth - soprano, « **Enfin la beauté que j'adore** », concert donné dans le cadre de Festillésime 41. Nous y avons accueilli 61 auditeurs.

La **promenade botanique à Roquezon** du 5 mai, a permis à 37 adultes et enfants de découvrir ce site naturel avec les explications de Philippe.





Du 26 mai au 3 juin, nous avons présenté dans la chapelle du Villiers, une exposition du Conseil Régional « **Architecture rurale, patrimoine paysan** ». Près de 110 visiteurs sont venus admirer la quarantaine de superbes photographies.

Notre habituelle conférence de Benoît Bouvet avait pour sujet cette année : « **Affaires de prêtres sous l'Ancien Régime en Petite Beauce** ». Elle avait lieu le 24 juin dans la chapelle du Villiers, la cinquantaine d'auditeurs a apprécié cette page d'histoire locale.

Le 10 juillet en soirée, nous recevions dans l'église de La Chapelle, l'**Orchestre Philharmonique d'État d'Arad** (Roumanie) pour un concert très classique et de très haute facture comme toujours. Il était dirigé par Alexandre Myrat. Malgré la concurrence de la demi-finale de foot (avec la France), nous avons enregistré 60 entrées...



Notre concert du 2 septembre dans la chapelle du Villiers avec l'ensemble « **Quartier Libre** », quintette à cordes de musiciens de l'Orchestre de Paris a fait le plein d'auditeurs : 120 ! Ce concert, donné dans le cadre de Festillésime 41, s'intitulait « **de la Scala à Broadway** ».

Dans le cadre des **Journées du Patrimoine**, les 15 et 16 septembre la chapelle du Villiers était ouverte pour des visites libres ou commentées. Une trentaine de personnes a profité de l'évènement. Le samedi soir à 20h30, l'association ASACV a présenté son ouvrage : « **Le Villiers et sa chapelle** », commentaires de Gilles Courcimault. Le fascicule est en vente au prix de 15 €, se renseigner auprès de l'association.

Après cette année bien remplie, il est temps de penser à 2019 : repas de Saint-Vincent, concert de musique baroque en avril, exposition, balade, peut-être chorale, concert de juillet dans l'église, concert de septembre dans la chapelle, etc, etc...

N'hésitez pas à nous rejoindre, et en attendant, nous vous souhaitons une bonne année 2019.



Président : Jean-Claude DODIN

La Société de chasse compte 43 adhérents pour la saison 2018/2019.

Au cours de la saison précédente, il a été prélevé sur le territoire de l'association de chasse :

- 183 lièvres
- 18 chevreuils
- 5 renards et 2 blaireaux ont été anéantis lors des jours de chasse.

Lors de la battue renards du mois d'Août dernier 2 goupils ont été détruits.

Aucun prélèvement de perdrix et de faisans.

La population de lièvres est en augmentation de 12 % :

37 capucins/100Ha.

Malheureusement il n'en est pas de même pour la perdrix grise :

5 couples/100Ha.

Le comptage Faisans a eu lieu le 06 Avril 2018 sur notre territoire ;

13 personnes y ont participé.

-10 Coqs chanteurs ont été comptabilisés au 100Ha.

Les personnes qui ont subi des dégâts sur les volailles via les renards peuvent faire une déclaration de dommages au bureau de la Sté de chasse. Des intitulés sont à leur disposition.

Prochaines manifestation à venir :

-02 Mars 2019 : comptage perdrix/lièvres .RDV 13H30 place de l'église.

-09 Mars 2019 à 20H30 salle des fêtes : soirée dansante avec l'orchestre Dominique Philipeau, ambiance assurée, venez nombreux...



Vue des participants à l'assemblée générale du 02 Septembre 2018



VIE ASSOCIATIVE

Président : Dominique DESEUVRE

Entente Sportive Chapelloise
Section tennis

Chers Amis,

L'Entente Sportive Chapelloise vous présente tous ses meilleurs Vœux pour cette nouvelle année, Vœux de bonheur et de prospérité. Que vos projets se réalisent, qu'il en soit ainsi quant à l'évolution de notre association.

Durant l'année 2018 nous avons encore pu partager et faire partager notre passion, et ce, malgré nos emplois du temps respectifs bien chargés.

Nous avons également effectué quelques petits aménagements : mise en place d'un filet neuf, il est prévu de donner un petit coup de rafraichissement à notre court pour le printemps prochain ...

Nombreux sont encore ceux qui ne connaissent pas le fonctionnement de notre association, nous vous invitons donc à venir nous rencontrer lors de l'assemblée générale qui se tiendra au début du printemps (courant avril). Vous serez informé de la date précise qui sera affichée en mairie ainsi qu'à la boulangerie de notre commune. Nous pourrions ainsi échanger quant aux actions que nous souhaitons mettre en œuvre. Nous vous rappelons que la liste des membres dirigeants est à votre disposition au secrétariat de notre mairie.

Vous êtes TOUS les bienvenus pour partager notre sport dans la bonne humeur et la convivialité. Nous comptons donc sur l'implication de chacun pour apporter un nouvel élan à notre sport favori, et vous invitons à nous rejoindre.

A très bientôt sur le court ...

Ludovic, et les autres membres actifs, merci à Tous.

Dominique DESEUVRE
Président





Président : Gilles COLIN

Directeur musical : Etienne POULIN

Site : <http://infos41.pagesperso-orange.fr/HCSM/>



Comme chaque année à la même époque, l'Harmonie vient vous présenter le bilan de ses activités 2018 et ses projets 2019. Ce bilan et son avenir n'ont probablement jamais été autant liés...

L'Harmonie aujourd'hui, c'est d'abord un orchestre composé d'une trentaine de musiciens actifs, tous bénévoles dont la plupart sont habitants de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire (La Chapelle Saint Martin bien sûr, les communes voisines, voire du département). Depuis toujours (136 ans déjà !), l'Harmonie a pour but de promouvoir la pratique collective de la musique, pour le plaisir de chacun de ses musiciens et pour le vôtre qui êtes son public.

Grâce au travail de ses membres en répétition, l'Harmonie se produit dans de nombreuses manifestations à la Chapelle Saint Martin (concert de printemps, fête de la musique, concert de Sainte Cécile en novembre dernier...), et également sur le territoire de la CCBVL.

L'investissement des musiciens en vaut la peine : non seulement cela rehausse les cérémonies officielles, mais cela contribue aussi et en toute modestie au rayonnement de notre village, le tout pour le plaisir des amateurs de musique !

Tel est le projet de l'harmonie : Produire en toute convivialité une musique vivante de qualité. D'ailleurs, si vous êtes musicien, n'hésitez

pas à venir nous rejoindre. Eh oui, pour que vive l'orchestre, il faut d'abord des musiciens volontaires et impliqués.

L'Harmonie se préoccupe depuis toujours de la formation de ses actuels et futurs musiciens dans le but de pratiquer leur instrument dans l'orchestre, au service du collectif.

Si vous avez suivi l'actualité locale, vous avez pu voir que la compétence « construction, entretien et fonctionnement des équipements affectés à l'enseignement de la musique » est devenue depuis le 1^{er} janvier 2018, une compétence de notre CCBVL. Nous avons rencontré en avril et juin dernier les représentants de la communauté de communes puis les responsables de l'école de musique de Mer, devenue école de musique de la communauté de communes.



L'objectif est de mutualiser les moyens pour assurer une formation de qualité et surtout promouvoir la pratique musicale en orchestre. Reste qu'il faut du temps pour mettre en œuvre une nouvelle organisation. C'est pourquoi nous avons décidé de poursuivre l'activité de notre école de musique pour cette rentrée 2018, malgré de réelles difficultés financières et organisationnelles. En effet, si notre commune peut aider financièrement l'Harmonie (et nous remercions les élus d'avoir pris la décision de continuer à soutenir l'association), elle ne peut plus financer l'activité de formation qui n'est plus de sa compétence. Au moment où nous écrivons ces lignes (fin septembre), nous n'avons à ce jour reçu aucune aide financière de la CCBVL, ni même de dossier de demande à compléter. Le conseil départemental poursuit ses aides, mais ne comblera pas le déficit structurel depuis deux années consécutives de 4000 euros de l'association.



Il y a donc urgence à défendre la formation musicale des plus jeunes faute de quoi l'Harmonie ne survivra pas, à la fois faute de moyens et faute de musiciens.

Malgré tout cela, la priorité reste la musique. C'est pourquoi nous accueillons avec joie pour cette rentrée 2018 une douzaine de jeunes ou d'adultes qui approfondissent leurs connaissances musicales par la pratique d'un instrument.

Pour notre association, la situation actuelle de notre école de musique et la compétence prise en charge par la CCBVL nous invite à réfléchir à une stratégie pour l'avenir. Nous avons la volonté de saisir les opportunités qui se présentent à nous.

Nous portons avec une volonté farouche un projet : celui que puisse toujours exister sur le territoire la pratique musicale d'orchestre, la réalisation de concerts, la participation lors de manifestations officielles d'une Harmonie locale que nous espérons pour de nombreuses années encore...

Nous défendons avec conviction une idée : celle qu'un jeune de notre commune ou du territoire qui souhaite pratiquer un instrument au sein d'un groupe musical puisse le faire au niveau local au sein d'une association telle que la nôtre.

Nous comptons sur votre soutien comme vous avez toujours su le faire en nous encourageant lors de nos différentes manifestations.

Retenez ces dates et venez à notre rencontre :

- 13 janvier 2019 : Loto
- 17 mars 2019 : concert de printemps
- 10 novembre 2019 : concert Ste Cécile

Puisque c'est la période des vœux, les musiciens veulent d'abord souhaiter à chacun d'entre vous la santé et le bonheur pour cette année 2019. Nous espérons que vous vous joindrez à eux pour





Présidente : Yvette BOURGOUIN

Trésorier : Gilles Courcimault

Secrétaire : Annick Boissonnet



L'association est ouverte à toutes et à tous :

Si vous êtes jeunes retraités, si vous voulez vous distraire ou si vous souhaitez vous investir pour nous aider à développer des projets intergénérationnels, n'hésitez pas à nous contacter, vous êtes les bienvenus !

Nous organisons différentes activités au cours de l'année :

- ✓ Sorties pique-nique,
- ✓ Voyage de quelques jours,
- ✓ Voyage d'une journée,
- ✓ Concours de belote
- ✓ et tous les 15 jours, le mardi après-midi, à la maison des associations :
 - Goûter partagé avec jeux divers de cartes, scrabble et autres et quelquefois jeux de société avec les élèves du primaire.

Résumé de l'activité de l'année 2018 :

- Le 18 Janvier :
 - **Assemblée Générale** avec l'intervention de PRESENCE VERTE (sécurisation à l'intérieur et à l'extérieur du domicile),
 - partage de la **Galette des Rois**.
- Le 8 Mars : Le **repas organisé avec l'UNRPA de Maves** a connu un franc succès comme d'habitude, l'après-midi a passé très vite pour les danseurs qui ont valsé avec l'orchestre Patricia. Nombreux sont les participants qui ont promis de revenir l'an prochain !!
- Le 22 Avril : repas des aînés organisé par la municipalité.





- Le 12 Juin : voyage promotionnel à Paris avec la Société Bleu Voyage et montée en petit train jusqu'à la Basilique du Sacré Coeur de Montmartre, la place du Tertre, etc...



- Le 22 Septembre :
 - Le concours de Belote individuel et sans annonce nous a permis de passer une excellente après-midi, tous les participants sont repartis avec un lot.



- Tout au long de l'année, nos après-midis « **Rencontres et Jeux de société** » ont lieu, deux fois par mois, le mardi, dans la Salle des Associations (scrabble, belote, jeux de cartes).



Ces ateliers jeux de société sont un excellent moment de détente et de convivialité et une opportunité de faire travailler sa mémoire !



L'association « Ensemble et Solidaire », c'est aussi, pour nos adhérents, un Comité Solidarité Vieillesse, l'action du CSV s'oriente vers les aides individuelles aux adhérents, selon conditions de ressource, pour apporter une aide dans l'acquisition d'appareillages dentaire, optique et auditif, dispositif Présence Verte. N'hésitez pas à vous renseigner.

Notre Calendrier 2019 :

- ❖ **Assemblée Générale + Galette :** le jeudi 17 janvier 2019
- ❖ **Repas dansant avec Maves :** le jeudi 14 mars 2019
- ❖ **Sorties, voyage :** à finaliser pour le printemps 2019
- ❖ **Concours de belote :** à fixer pour l'automne 2019

**La présidente et les membres du bureau
vous présentent leurs**





Président : Christian CUIILLERDIER



Le CYCLO-CLUB CHAPPELOIS compte à ce jour une quarantaine de membres qui se réunissent régulièrement pour partager des moments de détente en pratiquant des activités accessibles à tous. L'ensemble de celles-ci est réalisé dans la bonne humeur.

Bilan de l'année 2018 :

Janvier : Assemblée générale avec présentation du bilan définitif, inscriptions, élection du bureau et description des projets à venir.

Février : Après-midi crêpes avec finalisation des projets et établissement du calendrier des activités.

Juin : Spectacle « Les Bêtes à Cornes » à Villentrois (36)

Septembre : Spectacle «les Grandes Eaux de Versailles » et visite du Château.

De avril à septembre : Sorties le samedi ou le dimanche en vélo (le nombre de cyclistes augmente) ou randonnée pédestre (forte participation) avec repas du midi et du soir (Toujours dans la bonne humeur avec participation de tous).

A ne pas manquer :

01/12/2018 : Notre traditionnel « BAL DE LA CHOUROUTE » au foyer rural ambiance assurée.



« BAL 2017 »



« Les Bêtes à Cornes »



« Versailles »



« Les Grandes Eaux de Versailles »

2019 : Une bonne année à tous.

01/2019 : Assemblée générale bienvenue aux nouveaux

02/2019 : Après-midi crêpes

07/2019 : Voyage ou spectacle date et lieu à confirmer

De avril à septembre : Sorties le week-end

Le 14/12/2019 : Notre traditionnel **BAL DE LA CHOUROUTE**

POUR VENIR NOUS REJOINDRE CONTACTER :

Président :	Christian CUIILLERDIER	41500 LA CHAPPELLE ST MARTIN (0254873174)
Trésorier :	Daniel LEROUX	41500 SUEVRES (0254878426)



VIE ASSOCIATIVE

Familles Rurales

Présidente : Marie-Thérèse LEROUX



Des nouvelles de Familles Rurales !

L'association Familles Rurales propose pour l'année 2019 plusieurs activités et manifestations.



Une moyenne pour cette rentrée 2018/2019 :

- 5 salariées sur la semaine, se partagent l'accueil périscolaire et les mercredis.
Dont une directrice périscolaire et une directrice Adjointe en charge des mercredis.
- 26 enfants chaque matin et 24 enfants le soir pour le périscolaire.
- 24 enfants sur le mercredi semaine paire et 29 enfants sur le mercredi semaine impaire.
- 9 bénévoles se relaient pour le service de l'accueil périscolaire.



Les animatrices proposeront sur l'année 2018-2019 :

Un spectacle de Noël avec la participation des enfants du mercredi,
Des thèmes différents après chaque vacance scolaire, début avec « Les Pirates », à la Toussaint « théâtre sketch », en Hiver « danse »...



Théâtre 2017

Événements et dates à retenir :

- Repas 2019 à partager sur place ou à emporter le **Vendredi 11 Janvier 2019** à partir de **19h** à l'accueil périscolaire.
- Soirée Karaoké / Just Dance le **Vendredi 3 Mai** à l'accueil périscolaire.
Ouvert aux familles et amis !

Il reste possible d'inscrire, tout au long de l'année, votre enfant sur le périscolaire et mercredis Et de suivre les dates d'inscription pour les petites vacances (dates 4 semaines avant les vacances)

Deux responsables : Nathalie RUBLON en Accueil Périscolaire cloisirs.villex@orange.fr

Pauline LEMAIRE en Accueil des Mercredis accueilmercredis@gmail.com

Un contact : 02. 54. 87. 51. 92 ou 06. 17. 92. 05. 03.

: Chapelle Aux Z'abeilles





- ② Scrapbooking : Atelier animé par Annette
Dates : **Mardi 9 Octobre à partir de 14h30**
Samedi 17 Novembre de 9h à 17h30
Avec un repas partagé

Mardi 29 janvier 2019 de 18h à 22h

- ② Relooking : Atelier animé par un conseiller déco
Ludovic
Meubles, objets...

Dates : **Lundi 1^{er} Octobre 2018**

Samedi 1^{er} Décembre 2018

Lundi 4 Mars 2019

Samedi 27 Avril 2019

Ateliers de 9h30 à 17h avec possibilité en demie journée

- ② Marche nordique :
Tous les Mardis à 8h15
Point de rendez-vous VILLEXANTON

- ② Danse en ligne :
Cours animé par Gaëlle
Le Lundi de 18h15 à 19h15
Point de rendez-vous salle des fêtes

Mulsans

- ② Sport et Détente libre :
Les Mardis de 19h30 à 20h30
Nous retrouver pour un temps de partage et de détente sur nos activités préférées.

- ② Initiation à l'anglais :
Si vous pensez que ce serait une bonne activité pour initiation,
Renforcement ados, conversation adultes, ALORS dites-le et nous réfléchirons à la mise en place, selon l'effectif.

Loisirs et culture M-Thérèse LEROUX 06.70.74.02.05
CONTACTER : Annie LEROUX 06.68.96.72.97

- ② Gym douce / Entretien santé SENIORS :
Cours animé par Cyrille HUON
Regagner en amplitude en travaillant :
- La décontraction musculaire
- La mobilité articulaire
La relaxation



ÉDUCATION &
PRÉVENTION
Accompagner les familles

Soirée d'accompagnement et d'échanges
autour de la parentalité.
(Voir date à venir)
02 54 87 51 92



CONSOMMATION
& VIE PRATIQUE
Vivre mieux au quotidien

Défense des consommateurs :
Problème de facture,
d'abonnement, de malfaçon avec
un professionnel...
Vous souhaitez être accompagné
dans vos démarches.
02 54 90 58 00



CONSOMMATION
Faciliter le quotidien
des familles

Services à la personne :
Besoin d'aide à votre domicile
Des services pour les familles, pour les
personnes âgées ou handicapées.
02 54 58 92 59

Bonne rentrée à tous et à toutes !!!!

L'équipe Familles Rurales.



Les Sapeurs-Pompiers

Les Sapeurs-Pompiers du regroupement de La Chapelle-Mulsans-Maves-Villexanton au nombre de 23 Sapeurs (ses)-Pompier (ères) ont réalisé depuis le 01 octobre 2017 124 interventions (99 en 2018).

UNE JOURNÉE POUR SAUVER UNE VIE...

**18
112**

...ALORS, VOUS FAITES QUOI DEMAIN ??

**UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS-POMPIERS
LOIR-ET-CHER**

Venez vous former aux gestes qui sauvent,
grâce aux actions de formations de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)
organisées par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher
Contact : 02.54.51.54.46 - www.udsp41.fr

Nous avons une sollicitation particulière sur d'autres communes dues au manque de disponibilité des agents en journée.

Effectivement, les Sapeurs-Pompiers volontaire travaillent également pendant cette période, c'est pourquoi nous essayons toujours de recruter des femmes et des hommes chaque année. Pour devenir un acteur civique de la sécurité civile, il faut être âgé entre 16 et 55 ans.

Après un test sportif (natation 50m, course à pieds 12min, gainage) vous remarquerez que l'on ne recrute pas des athlètes, une journée de recrutement est nécessaire pour exprimer ses motivations.

Ensuite, une formation sur 3 ans est à réaliser avec un minimum de 2 semaines (2 fois 1 semaine). Nous accentuons cette campagne pour deux raisons :

- Pouvoir porter assistance à toute demande de secours, ce qui reste notre seule mission
- Anticiper nos prochains départs en retraite au nombre de 5

Alors n'attendez pas !!! Venez vivre une véritable passion partagée au sein d'une superbe équipe.

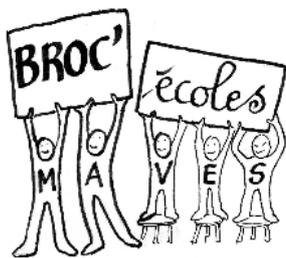
Quelques chiffres :

- **3 femmes et 20 hommes**
- **Moyenne d'âge = 41 ans**
- **Total de formation pour le centre = 710 h**
- **Total disponibilité/astreinte pour le centre = 46543 h**





Président : Franck LABORDERIE



Un dimanche en demi-teinte
pour Broc'Ecole

, la brocante de Maves a connu un succès mitigé en ce dimanche 20 mai 2018.

Les exposants (fidèles ou nouveaux) étaient au rendez-vous car nous en avons comptabilisé 93 ce qui représente 465 mètres de livres, vêtements d'occasion, meubles et bibelots en tout genre.



Compte tenu du nombre important de brocantes dans le Loir-et-Cher ce jour-là, on ne peut que se féliciter d'avoir accueilli tous ces exposants (dans la moyenne des autres années).

Le soleil était au rendez-vous. Tous les ingrédients semblaient réunis pour la réussite de cette journée....

Malheureusement, ce sont les visiteurs qui ont fait défaut. Ils ont été présents tout au long de la journée mais jamais en très grande quantité comme on en a l'habitude.

Du coup, les stands « buvette et restauration » ont fonctionné calmement et tout ce qui avait été prévu pour restaurer et désaltérer les visiteurs n'a pas été vendu ce qui a engendré de moindres bénéfices.

Finalement entre ce que paient les exposants pour leur emplacement et les ventes à la buvette, nous avons pu dégager cette année un bénéfice d'environ 1500€ (ce qui est déjà conséquent).

Cette somme sera versée aux coopératives scolaires des trois écoles du RPI et partagée entre les 8 classes afin que de nombreux projets puissent voir le jour.

Ainsi, l'ensemble des enfants du regroupement Maves - La Chapelle - Mulsans et Villexanton pourra en bénéficier.



Cette journée ne serait pas possible sans l'implication importante des bénévoles (parents, anciens et nouveaux, enseignants) avant, pendant et après la brocante.

Grâce à une relance efficace pour trouver des bénévoles qui faisaient défaut en début de période d'organisation, nous avons pu compter sur de nombreux parents et nous les en remercions chaleureusement. Les nouveaux venus ont été très appréciés et sont déjà attendus pour l'année prochaine.

La 27ème édition se fera à Maves le 12 mai 2019.

Vous pouvez continuer à nous suivre sur notre page Facebook :



Broc'écoles De Maves

La structure du stand buvette (en 3 m, 6 m ou 9 m) est louable au prix de 20€.

Pensez à elle pour vos fêtes de famille...

☎ 06-28-05-63-02

@brocantemaves@hotmail.fr



A coté de chez nous



Fitness & co

Après la pause estivale, la reprise des cours a eu lieu le mercredi 12 septembre autour de notre fidèle animatrice Chantal BARDEAU.

nous avons le plaisir d'accueillir une douzaine de nouvelles sportives venues renforcer notre effectif; quelques hommes apprécient également les séances où se succèdent des temps de cardio, de renforcement musculaire, de coordination et de stretching sur fond musical et avec manipulation de matériel (ballons, élastiques, bâtons, baguettes, cordes, haltères, glidings, steps..)

les cours ont lieu à la salle polyvalente de Maves chaque mercredi de 19h à 20h (sauf pendant les congés scolaires)

la cotisation annuelle est de 60€ avec possibilité de régler en "coupons sport".

il est possible de nous rejoindre en cours de saison.

renseignements: Danielle HUARD (trésorière) : 06 20 69 22 87

Angélique CHARRON (présidente) : 06 83 50 92 83

fitness & co vous souhaite une excellente année 2019 avec de bonnes résolutions sportives!



L'Echo Sportif de Mulsans

Si vous souhaitez jouer au Tennis de Table, l'Echo Sportif de Mulsans sera heureux de vous accueillir à la salle de sports de Mulsans.

Vous pourrez pratiquer ce sport en loisir ou en compétition.

Pour les enfants de 7 à 14 ans, l'entrainement à lieu tous les mercredis de 18h30 à 19h30 (période scolaire). Pour les plus de 14 ans et adultes, l'entrainement à lieu tous les mardis de 19h30 à 21h30.

Les inscriptions sont possibles en cours d'année et se font sur place.

Côté tarifs : la licence loisir est à 30€ et la licence compétition à 75€.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

Tania Péguet (Tél 02 54 87 35 27) ou Christel Sacré (Tél 02 54 87 38 13).



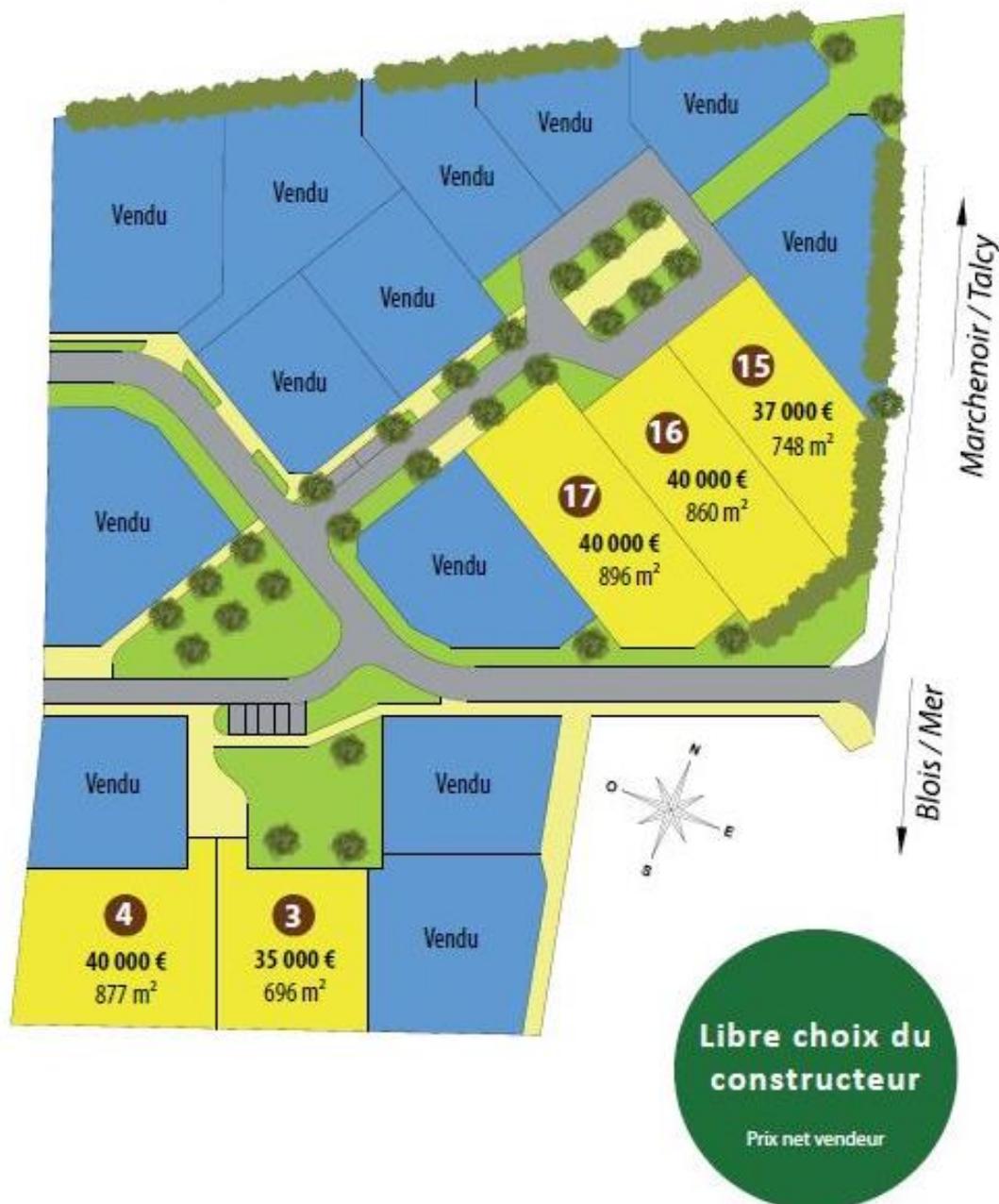


LOTISSEMENT DU CLOS

Des terrains restent disponibles au lotissement du Clos (à proximité de l'accueil périscolaire).

Ces terrains sont tous viabilisés et libres du choix de constructeurs, tout en devant respecter le règlement interne du lotissement.

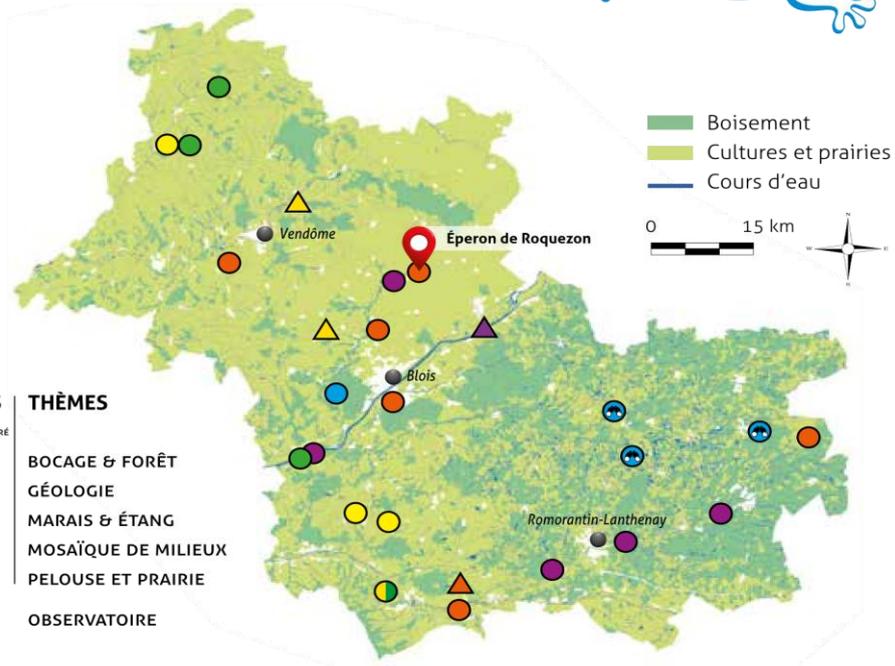
Si vous êtes intéressés, contacter la mairie.





LES ESPACES NATURELS SENSIBLES OUVERTS AU PUBLIC

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT



Éperon de Roquezon

Les Espaces naturels sensibles (ENS) en Loir-et-Cher, ce sont près de 2 000 ha de paysages préservés et des milliers de personnes sensibilisées. Ces lieux – fruit d'un travail entre partenaires publics, privés et associatifs – vous permettent de découvrir nos régions naturelles : le Perche, la Beauce, les Gâtines, la Sologne et nos vallées entre Loir et Cher. Profitez de ce site et n'hésitez pas à venir découvrir nos ENS au cœur d'itinéraires de randonnée. **Retrouvez toutes les informations, les aménagements et les animations sur www.departement41.fr ou en flashant le QR code.**

Au sein du paysage agricole de la Petite Beauce, l'Éperon de Roquezon est marqué par l'affleurement du calcaire de Beauce. Peu propice au travail du sol mais permettant un **pâturage extensif**, cette nature de sol a généré une **biodiversité** remarquable, typique des pelouses calcicoles. **Oiseaux sédentaires et migrants, plantes à affinités méditerranéennes, insectes rares...** sont accueillis sur ce site qui héberge également un **abri en pierre**, témoin de son passé pastoral.





Service

Le Multi Accueil « Les petits Loups »

Le multi accueil est une structure intercommunale, située à Mer, qui accueille les enfants de 2 mois $\frac{1}{2}$ à 4 ans, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Vous avez besoin d'un accueil régulier ou occasionnel ? Le multi accueil peut répondre à vos besoins dans la limite des places disponibles que vous soyez en activité, en congé parental ou autre...

Votre enfant sera accueilli dans un lieu dédié à la petite enfance de 700m² réparti en trois espaces de vie (les bébés, les moyens et les grands) et qui accueille jusqu'à 45 enfants simultanément.

L'équipe auprès des enfants se compose de professionnelles de la petite enfance (éducatrices de jeunes enfants, infirmière, auxiliaires de puériculture, agents sociaux titulaires du CAP petite enfance), complété par un agent polyvalent, un médecin référent et un psychologue.

Quelques chiffres du bilan de l'année 2017:

- * 116 enfants différents ont fréquenté le multi accueil
- * 35% de ces enfants n'habitent pas à Mer mais sur les autres communes du territoire
- * plus de 68.000 heures réalisées (dont 82% pour des places de crèche)

Important : les dossiers de demande de place de crèche sont à retirer au multi accueil, sur rendez-vous, dès le début de votre grossesse.

Chaque enfant a un tarif horaire différent calculé en fonction du quotient familial, selon le barème CNAF (entre 0,14€ et 2,92€).

La directrice se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Contact :

Mme COUTY Sophie, directrice
26 rue du sergent Bernard 41500 MER
Tel : 02.54.33.38.49
Mail : multiaccueil@beaucevaldeloire.fr





Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'échanges, d'information et d'orientation pour les assistantes maternelles et les parents employeurs.

Le Ram propose des matinées d'éveil sur l'ensemble de la communauté de communes tous les jours de 9h30 à 11h30 pour les enfants confiés à une assistante maternelle et les parents en congé parental qui le désirent.

L'année dernière les assistantes maternelles et les parents de La Chapelle-Saint-Martin pouvaient se rendre aux ateliers le lundi à la salle des fêtes de la commune. Cette année nous sommes présents le jeudi à la salle des fêtes de Mulsans (hors vacances scolaires).

Pour tous renseignements le bureau du RAM est ouvert le lundi et le jeudi de 14h à 18h, le mardi de 14h à 16h45 et le mercredi de 14h à 16h. Lors des vacances scolaires vous pouvez joindre l'animatrice du lundi au jeudi de 8h45 à 17h45.

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Animatrices : Mélanie WAGNER et Karine TARIN

26 rue du Sergent Bernard - 41500 MER

Tél : 0254333844

Mail : ram@beaucevalde Loire.fr





La Communauté de communes Beauce Val de Loire lance en juin prochain une Maison de Services Au Public itinérante (MSAP) sur le territoire.

Véritable réponse à la disparition de certains services publics au sein des communes rurales ; elle a pour vocation de proposer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

La MSAP Beauce Val de Loire regroupera les services suivants : la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Pôle emploi, la CARSAT pour les régimes de retraite, la Mission locale ainsi qu'aux démarches administratives telles que les déclarations de revenu et les services en ligne anciennement réalisés par la Préfecture (demande de carte grise, de permis de conduire...) au sein d'un même lieu avec l'aide d'une animatrice. L'objectif étant d'aider les habitants dans leurs démarches administratives écrites et numériques. L'animatrice fait le lien avec les opérateurs partenaires.

Les services publics viennent dans votre commune !

Les élus ont fait le choix fort d'amener les services directement à l'usager par le biais d'un camping-car qui parcourt toutes les communes de la communauté de communes. Habituellement, ce dispositif est plutôt sédentaire. Cette mobilité permet de répondre aux problèmes d'accessibilité des plus modestes (les personnes âgées, les jeunes, les personnes sans emploi...) et qui n'ont pas toujours les moyens de se déplacer.

1ère semaine du mois *			2ème semaine du mois *		
	MATIN	APRES-MIDI		MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Marchenoir	Le Plessis-l'Echelle La Madeleine Villefrouin	LUNDI	Concriers	Avaray
MARDI	Epiais	St Léonard-en-Beauce	MARDI	La Chapelle St Martin	Talcy
MERCREDI	Mer				
JEUDI	Viévy-le-Rayé	Villeneuve-Frouville Boisseau	JEUDI	Séris	Briou Roches
VENDREDI	Lorges	Autainville	VENDREDI	Josnes	
3ème semaine du mois *			4ème semaine du mois *		
	MATIN	APRES-MIDI		MATIN	APRES-MIDI
LUNDI			LUNDI	Cour-sur-Loire	Lestiou
MARDI	Muides-sur-Loire		MARDI	Maves	Mulsans
MERCREDI	Mer				
JEUDI	Courbouzon	Villexanton	JEUDI		Rhodon Conan
VENDREDI	Suèvres		VENDREDI	Oucques-la-Nouvelle	

Madame Caroline Sodoyer, animatrice de la MSAP vous accueille à partir du mois de juin du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h selon le planning de passage suivant :

* Exemples : le 2 juillet 2018 est un lundi, il s'agit du premier lundi du mois, les lieux de permanence sont Marchenoir, Le Plessis-l'Echelle et la Madeleine-Villefrouin.

La permanence du vendredi 9 novembre 2018, 2ème vendredi du mois a lieu à Josnes.



MARPA Résidence La Guinguette

Association de promotion MARPA

2, rue de la Guinguette 41290 Oucques - tel 02 54 23 29 30 - Email : marpadeoucques@gmail.com

Bref historique sur 15 ans d'existence.

Depuis son ouverture au 1er avril 2003 jusqu'au 1er avril 2018, La Guinguette a accueilli 68 résidents dont 20 qui y séjournent actuellement. Nous pouvons dire que pour toutes et tous ce choix s'est avéré ou s'avère pertinent. En effet 44% des résidents qui nous ont quitté ont terminé leurs jours à la MARPA, les autres, perdant leur autonomie, ont été réorientés vers un EHPAD ou leur famille. Ces chiffres sont l'expression de notre politique, à savoir permettre pour le plus grand nombre des résidents de vivre chez soi jusqu'au bout.

Car à La Guinguette on vit comme chez soi, dans ses meubles.



Aujourd'hui

L'âge moyen des résidents augmente, il est de 87 ans aujourd'hui, c'est le résultat à la fois du vieillissement des résidents en place mais aussi des entrées de plus en plus tardives des nouveaux arrivants. On n'entre plus à 70 ans comme c'était le cas dans les premières années mais plutôt à + de 85 ans.

15 ans d'équilibre fragile

Malgré un taux d'occupation qui avoisine les 100%, l'équilibre financier reste fragile, et 15 ans d'âge c'est aussi la nécessité de renouveler du matériel, cette année nous avons changé le lave-linge et le sèche-linge, ainsi que le four.

La Guinguette, cette inconnue.

Propriété de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire, la MARPA reste méconnue ou oubliée par l'ensemble des communes. Ces dernières désignent un délégué comme membre de droit de l'association qui gère la MARPA. Force est de constater qu'il y a à chaque Assemblée Générale une difficulté à atteindre le quorum. Outre cet aspect fonctionnel, plus grave est la quasi absence de promotion au travers de ce réseau structurel.

Une bonne adresse.

Rappelons que rentrer à La Guinguette est un choix de vie qu'il faut prendre au bon moment, ni trop tôt ni trop tard, pour s'en faire une idée, venez la visiter et rencontrer des résidents, en prenant rendez-vous avec Natacha Cottrell, la responsable, au 02 54 23 29 30 ou 06 98 01 46 58.

Le Pays des Châteaux, c'est quoi ?

Créé en 1997, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux réunit les 90 communes que composent la Communauté d'Agglomération de Blois, la Communauté de communes du Grand Chambord et la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

Il sert à quoi ?

Un nouveau contrat régional

Le Pays a contractualisé en juillet 2018 avec la Région pour une durée de 6 ans et un montant de 20,6 millions d'€.

Cette enveloppe permettra de soutenir des projets de développement territorial liés au tourisme, au logement, à la biodiversité, la santé, l'agriculture ...



Centre aquatique à St Laurent Nouan

Un programme européen LEADER en soutien au développement rural

Le Pays bénéficie de financements européens destinés à soutenir des projets privés ou publics innovants en milieu rural. Pour la période 2016-2022, une enveloppe d'1,3 million d'euros a été obtenue afin de soutenir des projets expérimentaux sur l'alimentation locale, le tourisme durable, la valorisation du patrimoine, les filières énergétiques (énergies renouvelables, biomatériaux...) ou la mobilité.

Maison de services au public itinérante – Communauté de communes Beauce Val de Loire



Favoriser l'émergence de projets pour un développement local partagé

Mutualiser et coopérer entre les 3 intercommunalités à l'échelle du bassin de vie de Blois

Conseiller, accompagner les porteurs de projets publics/privés et jouer le rôle d'interface avec les services de l'Etat, de la Région, du Département, des organismes consulaires...

Une attention particulière portée sur l'énergie

Le Pays accompagne ses collectivités territoriales sur la gestion énergétique de leur patrimoine : isolation, énergie renouvelable, mobilité, éclairage public...

Par ailleurs, une convention a été signée avec l'ADEME afin de subventionner les entreprises, associations et collectivités qui auraient un projet d'installation de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique).

Un pôle d'excellence touristique

En 2018, le Pays poursuit le développement des boucles « Châteaux à vélo », avec la réalisation par Agglopolys de l'itinéraire n°26 dénommé « La Beauce au naturel » au Nord de Blois.

Par ailleurs, le Pays a élaboré un Guide Pratique qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets touristiques au développement d'aires d'accueil de qualité pour mailler l'ensemble de nos 500 km d'itinéraires cyclables.

Il perçoit la taxe de séjour permettant de financer la promotion de notre destination et de subventionner des manifestations touristiques sur le territoire.

Le Pays des Châteaux a également fait l'acquisition de nouveaux locaux situés à côté du château de Blois afin de permettre le déménagement de l'Office de Tourisme Blois-Chambord-Val de Loire courant 2019.

Un Projet Alimentaire Territorial

A la fois bassin de production diversifié et bassin de consommation, le Pays cherche à relocaliser l'alimentation depuis une dizaine d'années. Il vient de réaliser un diagnostic de l'agriculture et de l'alimentation, dans le but d'élaborer un programme d'actions partagé avec les acteurs locaux (agriculteurs/producteurs, collectivités, société civile, organismes institutionnels, entreprises de transformation/ distribution/ commercialisation...).



Futurs locaux de l'office de tourisme



NOS ARTISANS-COMMERCANTS

BOULANGERIE-RELAIS POSTE DEPOT NOUVELLE REPUBLIQUE		FAUCHEUX Jacques 02 54 87 30 04
CUEILLETTE DE FRAISES ET LEGUMES DE SAISON Uniquement de fin mai à fin juin		LEMAIRE Claude 02 54 87 31 44
VENTE DE POMMES DE TERRE (Charlotte et bintje)		LEMAIRE Bruno 02 54 87 30 34
PRODUCTION D'HUILES BIOLOGIQUES (Colza, Tournesol, Chanvre, Cameline) ET GRAINES GOURMANDES (quinoa, lin, chanvre décortiqué)		PESCHARD David 06 63 82 07 83 www.fermedes4vents41.fr
CHARCUTIER - TRAITEUR		BUSSON Denis 02 54 46 13 06
TRAITEUR		JULIETTE traiteur 06.95.52.61.28 juliette.noe@me.com
INFIRMIERE LIBERALE		GERRIER Michelle 06 83 32 70 98
INFIRMIERE LIBERALE		LETOURNEUR Emeline 06 68 31 16 63
MEDECIN		MOREAUX Joël 02 54 87 34 97
PSYCHO-BIO-ACUPRESSURE (PBA) REEQUILIBRAGE ENERGETIQUE ELIMINATION DES BLOCAGES EMOTIONNELS		COELHO Virginie 07 62 83 15 10 www.psycho-bio-acupressure.com virginie.coelho@icloud.com
ESTHETICIENNE A DOMICILE		FROMAGER Nolwenn 06 70 09 37 79
COSMÉTIQUES A DOMICILE		DESEUVRE Karine 06 59 62 01 36 kdeseuvre@free.fr
HEBERGEMENTS 1 gîte de France 3 épis : 7 personnes à Morvilliers 1 gîte de France 3 épis : 6 personnes à Morvilliers		OUGAZEAU Hubert et Christiane 02 54 81 11 00 06 84 73 89 92 christianeougazeau@orange.fr
HEBERGEMENT Chambre d'accueil paysan		BOURGOIN Michel et Yvette 02 54 87 32 17 06 72 63 95 77
PLAQUISTE ENDUISEUR		FROMAGER Jean-Jacques & fils 02 54 87 33 83
PLATRIER PLAQUISTE		KRASZEWSKI Père et fils 02 54 87 37 79
PEINTURES, PAPIERS PEINTS, REVETEMENTS DE SOLS, ISOLATION INTERIEURE ET EXTERIEURE RGE QUALIBAT		IRIS COLOR 06 70 73 99 86
POSEUR INSTALLATEUR DE MENUISERIES BOIS/PVC/ALU		JEAN Matthieu 06 61 79 36 17
TAXI		TEVENART Dominique 06 07 08 97 10
VITRAUX		MAGNE Michel 02 54 87 32 82
DJ ANIMATEUR		Fabrice.Music 06.67.12.01.06
SERVICE 360 GRAVURE ET DECOUPE AU LASER ET IMPRESSION 3D		STEFANIAK Aurore 06 66 80 47 77 aurore@services-360.fr www.services-360.fr

Liste non exhaustive, uniquement les commerçants et artisans le souhaitant apparaissent dans le bulletin vous souhaitez apparaître, merci de contacter la Mairie.

